

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement de la gendarmerie  
pour Saint-Pierre-et-Miquelon

**Décision n° 259 du 5 mai 2017 portant attribution, en 2017,  
de la prime de résultats exceptionnels à titres individuel, collectif et exceptionnel**

NOR : INTJ1707274S

Le commandant de la gendarmerie pour Saint-Pierre-et-Miquelon,  
Vu le code de la défense;  
Vu la loi n° 2002-1094 du 29 août 2002 d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure;  
Vu le décret n° 2004-1073 du 11 octobre 2004 modifié portant création d'une prime de résultats exceptionnels dans la gendarmerie nationale;  
Vu l'arrêté du 11 octobre 2004 modifié portant application du décret n° 2004-1073 du 11 octobre 2004 modifié portant création d'une prime de résultats exceptionnels dans la gendarmerie nationale,

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Les personnels militaires de la gendarmerie en activité de service dont les listes sont jointes percevront, à titres individuel et exceptionnel, au titre de l'année 2016, une prime de résultats exceptionnels.

Article 2

Une prime de 600,00 € (six cents euros) est attribuée, à titre individuel, aux militaires dont la liste figure en annexe I.

Article 3

Une prime de 500,00 € (cinq cents euros) est attribuée, à titre individuel, aux militaires dont la liste figure en annexe II.

Article 4

Une prime de 400,00 € (quatre cents euros) est attribuée, à titre exceptionnel, aux militaires dont la liste figure en annexe III.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 5 mai 2017.

*Le lieutenant-colonel, commandant la gendarmerie  
pour Saint-Pierre-et-Miquelon,*  
P. MUSSET

*ANNEXES*

ANNEXE I

LISTE DES MILITAIRES BÉNÉFICIAIRE D'UNE PRIME DE RÉSULTATS EXCEPTIONNELS,  
À TITRE INDIVIDUEL, D'UN MONTANT DE 600,00 € POUR L'ANNÉE 2016

<b>Bénard</b> Jérémy	NIGEND : 204151	NLS : 8054804
<b>Communeau</b> Grégory	NIGEND : 225523	NLS : 8084116
<b>Renaudineau</b> Mikaël	NIGEND : 212605	NLS : 8067307
<b>Renier</b> Emilie	NIGEND : 190676	NLS : 8038984

ANNEXE II

LISTE DES MILITAIRES BÉNÉFICIAIRE D'UNE PRIME DE RÉSULTATS EXCEPTIONNELS,  
À TITRE INDIVIDUEL, D'UN MONTANT DE 500,00 € POUR L'ANNÉE 2016

<b>Boinon</b> Laurent	NIGEND : 139046	NLS : 8000007
<b>Delhoume</b> Didier	NIGEND : 134107	NLS : 5311817
<b>Dutruel</b> Rodolphe	NIGEND : 175760	NLS : 8030646

ANNEXE III

LISTE DES MILITAIRES BÉNÉFICIAIRE D'UNE PRIME DE RÉSULTATS EXCEPTIONNELS,  
À TITRE EXCEPTIONNEL, D'UN MONTANT DE 400,00 € POUR L'ANNÉE 2016

**Bastien Jérôme**

NIGEND : 175757

NLS : 8030654